Programme pluriannuel SYNERGY: promotion de la coopération internationale dans le secteur de l'énergie. Reconsultation

1995/0126(CNS) - 16/04/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. André SOULIER (PPE, F), le Parlement européen met en exergue le besoin de mettre en place une stratégie énergétique globale vis-à-vis des pays tiers (et notamment des pays en voie de développement) dans le cadre de laquelle doit s'inscrire le programme SYNERGY. Par ses amendements, le PE définit le contenu et les orientations du programme en mettant, entre autres, l'accent sur : la promotion de l'efficacité énergétique dans les pays tiers, le développement des énergies locales et renouvelables, la promotion de l'intégration énergétique régionale, l'appui de la pénétration des technologies et des entreprises européennes sur des marchés porteurs du secteur énergétique (Asie et Amérique latine), le dialogue avec les pays producteurs et exportateurs d'énergie (pays du Golfe, Russie, etc..., ainsi qu'avec les pays de transit d'énergie), l'appui au financement des investissements nécessaires dans les pays tiers pour la production et le transit d'énergie, le transfert des techniques en matière d'énergie et d'environnement, la promotion des techniques "propres" de combustion du charbon, notamment dans les pays gros consommateurs (Chine), et l'amélioration de la sûreté nucléaire des installations existantes dans les PECO et la CEI, etc... Le Parlement européen a adopté la répartition indicative suivante des crédits (en pourcentage) par action et zone d'intervention: - Dialogue producteurs-consommateurs (4%); - Efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables (20%); - Développement des ressources locales et investissements (29%); - Préparation adhésion (6%); - Intégration (8%); - Promotion technologies et entreprises (10%); - Formation et information des décideurs (14%); - Sûreté nucléaire (6%); - Autres (3%).